

# Le Voilier



Le bulletin des membres

## Le mot de la présidente

Au risque de me répéter.

Une autre grosse année pour Droits et recours Laurentides et pour l'ensemble des organismes de défense des droits en santé mentale. Le communautaire est à bout de souffle, mal financé, en sous-effectif et aux prises avec des demandes de plus en plus complexes.

Nous devons être très vigilants face aux changements de certaines lois qui s'annoncent et aux fusions de fonds projetées par le gouvernement qui auront un impact important sur nos regroupements provinciaux et nos alliés. Nous soutenons toutes les actions du communautaire en ce sens.

Vous pouvez nous suivre sur notre page Facebook et dans nos parutions du Voilier, mais surtout, vous joindre à nous pour le moment le plus important de l'année, celui de notre assemblée générale annuelle qui se tiendra le 5 juin prochain, non pas à la vieille gare de Saint-Jérôme, mais plutôt, pour une première, au Best-Western.

Aussi, l'organisme est fier d'annoncer qu'Olivier Shareck fait maintenant partie de l'équipe permanente en tant que conseiller en défense des droits. Félicitations Olivier!

En rappel, c'est toujours le temps de nous transmettre vos textes, vos vœux, vos pensées ou vos contes pour notre super Voilier de Noël.

Hâte de vous voir à notre 33e assemblée générale annuelle.

Johanne Roy,  
Présidente.



## Dans ce numéro :

Des nouvelles de l'organisme.....	2-3
Droits et recours Laurentides était présent.....	4-7
Droits et recours Laurentides appuie.....	8-9
Quand la folie a le dos large!.....	10-11
Réforme de la loi P-38 (projet de loi 23) .....	12-13
Témoignage: Pourquoi s'impliquer en santé mentale?.....	14-15
Communautaire à boutte!.....	16-17
Campagne préélectorale du Collectif pour un Québec sans pauvreté.....	18-19
Crise du logement: Investir dans le logement social.....	20-21
TAL: Nouveau calcul des hausses de loyer 2026.....	22
Reprise de logement: 5 situations où vous pouvez contester	23
Prestations d'assistance sociale 2026.....	24
Espace des membres.....	25-27
Assemblée générale annuelle.....	28

---

# Des nouvelles de l'organisme...

## Dîner de Noël des bénévoles

Le 5 décembre dernier, nous avons célébré notre traditionnel dîner de Noël des bénévoles chez Droits et recours. Ce fut un très beau moment de rassemblement, rempli de rires, d'échanges et de bonne humeur.

Autour d'un repas, nous avons pris le temps de souligner l'apport si précieux de nos bénévoles. Chacun et chacune a pu jaser, partager des anecdotes et renouer avec des visages familiers.



Après le repas, place aux jeux! Inspirés des traditions et de la magie des Fêtes, ils ont apporté une bonne dose de rires et de complicité. Les équipes se sont formées spontanément, les défis ont été relevés avec enthousiasme, et l'esprit de camaraderie était au rendez-vous.

Un immense merci à toutes et tous les membres impliqués dans la vie de l'organisme. Votre engagement fait toute la différence.

Pour ajouter à la magie, le père Noël était même au rendez-vous! Nous avons eu énormément de plaisir! Ce fut un beau rappel de la force et de la solidarité de notre communauté.

## Rencontrez Olivier Shareck, notre nouveau conseiller en défense de droits!

Depuis le 11 août 2025 (déjà!), j'ai le privilège d'évoluer dans la belle équipe et la grande famille de Droits et recours Laurentides.

C'est donc le moment pour moi de me présenter officiellement! Mon nom est Olivier, parent de trois enfants et éternel étudiant !

Diplômé en travail social et ayant une expérience de plus de 20 ans dans le milieu de l'intervention, j'ai à cœur la justice sociale et le respect des droits humains. Il était donc tout naturel pour moi de me joindre à l'équipe de Droits et recours Laurentides à titre de conseiller en défense des droits.

Ces derniers mois m'ont appris beaucoup sur la justice et l'advocacy et, surtout, sur l'importance que la voix de toutes et tous soit entendue, respectée et valorisée dans notre société.

Au plaisir de vous rencontrer! - Olivier



---

# Des nouvelles de l'organisme...

## Départ à la retraite de Françoise Le Guen

En décembre dernier, Françoise, notre agente de liaison, a pris sa retraite après avoir passé près de cinq ans à nos côtés au sein de l'équipe de Droits et recours.

Durant son passage, Françoise a mis son expérience de journaliste et ses talents de communicatrice au service de notre mission. Sa plume et son savoir-faire ont été des atouts précieux pour l'organisme, et nous avons beaucoup apprécié collaborer avec elle au quotidien.

Pour souligner son départ, le comité Vie associative lui a témoigné sa reconnaissance lors du dîner de Noël des bénévoles en lui offrant un hibiscus et en lui lisant un message de remerciement pour son parcours parmi nous. Merci, Françoise, pour ces belles années et pour tout ce que tu as apporté à l'équipe. Nous te souhaitons beaucoup de plaisir et de belles découvertes dans tes futurs projets !



## Anniversaires au conseil d'administration

Lors des rencontres du conseil d'administration, nous prenons beaucoup de plaisir à souligner les anniversaires des membres! En février, nous avons souligné un anniversaire très significatif: les 80 ans de Gilles Marsolais, Bonne fête Gilles! Quel privilège de t'avoir avec nous! Merci!

En janvier, nous avons souligné l'anniversaire de Alain Durepos, administrateur.

En mars, nous avons souligné les fêtes de Johanne Roy, notre présidente, mais aussi de Richard Petitclerc et Gaétane Léveillé, respectivement administrateur et trésorière du conseil d'administration. Joyeux anniversaire à toutes et tous!



---

## Le Voilier

Le bulletin d'information *Le Voilier* de Droits et recours Laurentides est publié 3 fois par année, plus une édition spéciale du temps des Fêtes. Chaque numéro est distribué :

- ♦ aux membres de Droits et recours Laurentides;
- ♦ à plus de 150 organismes, établissements, députéEs, dans la région des Laurentides;
- ♦ aux personnes et organismes qui supportent les actions de Droits et recours Laurentides;
- ♦ à d'autres groupes de promotion et de défense des droits en santé mentale.

*Merci !*

Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
des Laurentides

Québec 

# Droits et recours Laurentides était présent...

## Rencontre inter-régionale des groupes membres de l'AGIDD-SMQ (RIR)

Sophie Longtin, Shany Perron et Karima Kadmiri étaient présentes à la rencontre de trois jours des groupes membres de l'AGIDD-SMQ organisée par l'organisme en défense de droits Droits-Accès Outaouais. Cette rencontre s'est tenue à Montebello les 5,6 et 7 novembre 2025.

Les objectifs de la rencontre étaient de:

- Dégager collectivement des préoccupations partagées par les groupes de défense de droits en santé mentale et de promotion-vigilance en action communautaire autonome;
- Se rassembler et réfléchir ensemble, entre équipes de travail des différentes régions;
- Élaborer des pistes concrètes d'actions à mener, en vue de prises de positions communes.



## Congrès d'orientation du ROCL—Vers un horizon qui nous rassemble

Toute l'équipe de Droits et recours était présente le 21 octobre dernier au congrès d'orientation du Regroupement des organismes communautaire des Laurentides (ROCL), ainsi que Johanne Roy et Lise Bouvier, respectivement présidente et secrétaire (démissionnaire en date d'aujourd'hui) du conseil d'administration. Sophie Longtin, Shany Perron et Karima Kadmiri y ont également participé le 22 octobre.



L'objectif du congrès était de prendre le pouls des membres du ROCL sur la manière dont ils souhaitent vivre l'ACA (Action communautaire autonome) en 2025 dans les Laurentides, tout en favorisant les échanges, la création de liens et le sentiment d'appartenance. Nous avons pu dégager des orientations et des positionnements clairs en vue de l'AGA 2026 du ROCL.

## Vernissage de l'Échelon des pays d'en haut

Le 17 septembre 2025, Karima Kadmiri et Olivier Shareck ont eu le privilège d'assister à un événement vernissage de l'Échelon. Des œuvres et créations uniques des artistes de l'organisme étaient exposées au Café Fougère à Saint-Jérôme.



---

# Droits et recours Laurentides était présent...

## Action dérangeante en jaquette

Le 2 octobre 2025, Shany Perron et Olivier Shareck étaient présents à Montréal pour une action dérangeante en jaquette devant les locaux de Radio Canada. La mobilisation, organisée par Action Autonomie, organisme en défense de droits en santé mentale à Montréal, avait pour but de faire entendre les voix des personnes concernées relativement à la réforme de la loi P-38.

## Journée de l'Alternative en santé mentale et kiosque au Carrefour communautaire

A l'occasion de la Journée de l'Alternative en santé mentale ( journée 10 du 10) et du deuxième anniversaire du Carrefour communautaire du CISSL, Shany Perron et Olivier Shareck ont tenu un kiosque d'information pour présenter Droits et recours dans le pavillon santé mentale de l'hôpital de Saint-Jérôme le 10 octobre 2025.

Depuis 2013, les ressources alternatives sont invitées à souligner, le 9 octobre, la Journée de l'Alternative en santé mentale. Dans la région, notre regroupement est Alternatives Laurentides.

## Action locale à Saint-Jérôme pour la Marche mondiale des femmes (MMF) 2025

Le 8 octobre 2025, Olivier Shareck était présent à l'Action locale à Saint-Jérôme pour la MMF 2025 à la Vieille Gare afin de soutenir les revendications en faveur des droits des femmes, contre les violences et la pauvreté. La Marche mondiale des femmes a eu lieu le 18 octobre, à Québec.



## Manifestation Pour la suite du monde

Le 27 septembre 2025, Olivier Shareck, Sophie Longtin et Shany Perron ont participé à la manifestation organisée par Mères au front Saint-Jérôme en collaboration avec le mouvement Pour la suite du monde à la vieille gare de Saint-Jérôme.



## Kiosque d'information au Cégep de Saint-Jérôme

Le 26 novembre, Sophie Longtin et Olivier Shareck étaient présents au Cégep de Saint-Jérôme pour informer les étudiant.es du travail de l'organisme et les sensibiliser à l'importance de la défense de droits en santé mentale.

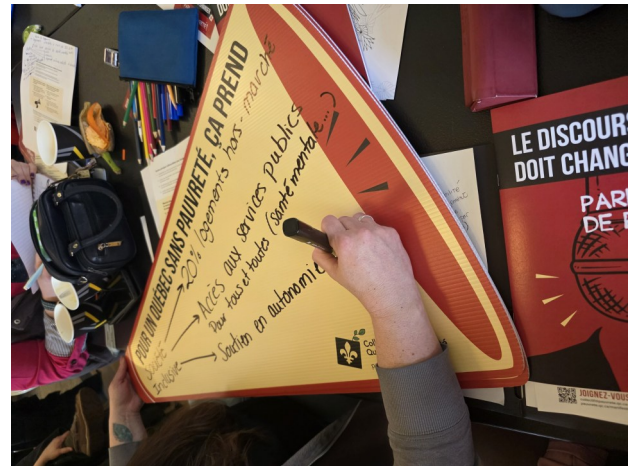


# Droits et recours Laurentides était présent...

## En grève pour la défense collective des droits!

Le 4 février dernier, l'équipe de Droits et recours Laurentides était en grève pour dénoncer le sous-financement endémique des organismes en défense collective des droits.

Nous avons participé à la manifestation surprise, avec près de 300 autres personnes, qui s'est déroulée au métro Berri-UQAM à Montréal dans le cadre de la Semaine de grève et de mobilisation pour la défense collective des droits organisée par le Regroupement des organismes en défense collective des droits - RODCD



## Actions dans le cadre du mouvement « Communautaire à boutte »

Depuis trop longtemps, le sous-financement chronique des organismes communautaires entraîne une situation de précarité qui fragilise notre action et limite notre capacité à répondre adéquatement à l'augmentation des besoins partout au Québec.

C'est dans cet esprit que nous participerons à diverses mobilisations régionales et que nous nous rassemblerons le 2 avril prochain devant l'Assemblée nationale afin d'exprimer notre mécontentement et de porter haut et fort nos revendications.

## Actions régionales:

- 25 mars: Piquetage au coin de la rue du Palais et de la rue Melançon.

## Journée de mobilisation avec le Collectif pour un Québec sans pauvreté

Le 10 mars, Sophie Longtin et Karima Kadmiri ont participé à une journée de mobilisation à Saint-Jérôme dans le cadre de la campagne pré-électorale du Collectif pour un Québec sans pauvreté. Cette campagne poursuit deux objectifs:

- S'opposer à des idées préconçues sur la pauvreté et rabâchées sur la place publique depuis des années.
- Remettre de l'avant que la lutte contre la pauvreté est une question de respect des droits et que, par conséquent, cette lutte doit devenir une priorité de l'action gouvernementale.



# Droits et recours Laurentides était présent...

- 26 mars: Grand tintamarre à boutte au Parc La-belle à Saint-Jérôme.
- 1er avril: Activité de préparation de la grande manifestation nationale du 2 avril avec les membres d'Alternatives Laurentides.



- 27 mars: Commando ministériel! Une manifestation devant les bureaux de 3 ministres des Laurentides. Nous avons participé à celle qui a eu lieu à Prévost, devant le bureau de Sonia Bélanger, ministre de la santé et des services sociaux.

## Action nationale:

- 2 avril: Grande mobilisation à Québec devant l'Assemblée nationale.



- 30 mars: manifestation devant les bureaux de Youri Chassin, député indépendant à Saint-Jérôme.
- 31 mars: chaine humaine de la gare intermodale à la vieille gare de Saint-Jérôme.

# Droits et recours Laurentides appuie...

## Quand la folie a le dos large

Alors que certaines associations professionnelles ont exercé des pressions sur l'ex-ministre responsable des Services sociaux, Lionel Carmant, pour faire adopter une réforme de la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (P-38), des inquiétudes majeures ont été soulevées quant au respect des droits fondamentaux. Cette réforme, présentée comme une réponse aux enjeux de sécurité, risque surtout de restreindre davantage les droits des personnes concernées, tout en écartant leur voix et leur expérience vécue.



Dans ce contexte, l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ), le Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ) ainsi que la Ligue des droits et libertés du Québec (LDL) ont publié une Déclaration commune afin de rappeler l'importance du respect des droits en santé mentale, de la participation des personnes premières concernées et du caractère exceptionnel des mesures de contrainte prévues par la loi. Le conseil d'administration de Droits et recours a appuyé cette Déclaration, réaffirmant son engagement en faveur de la défense des droits et de la dignité des personnes concernées par la loi P-38.

## Appui à la lettre ouverte du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)

Les membres du conseil d'administration de Droits et recours Laurentides ont appuyé la lettre ouverte Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA). Cette lettre a été écrite dans le cadre de la Semaine nationale de l'action communautaire autonome 2025 « Nous sommes communautaires autonomes » qui s'est affichée dans l'espace public du 20 au 24 octobre 2025. La lettre a également été déposée auprès des décideurs.

## Appui à l'AGIDD-SMQ en lien avec la réforme de la loi P-38

A la demande de notre regroupement, l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ), le conseil d'administration a envoyé une lettre mentionnant nos préoccupations quant à la réforme de la loi P-38 au député indépendant de Saint-Jérôme Yuri Chassin en novembre 2025.



## Manifeste du Collectif pour un Québec sans pauvreté

Les membres du conseil d'administration de Droits et recours ont appuyé le manifeste du Collectif pour un Québec sans pauvreté qui réclame au gouvernement du Québec la mise en place de politiques publiques visant à améliorer en priorité les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté.



# Droits et recours Laurentides appuie...

## Appui à l'ACEF des Basses-Laurentides

En novembre 2025, le conseil d'administration a décidé de soutenir l'action collective nationale de l'ACEF des Basses-Laurentides. Nous avons donc participé à un envoi de massif lettres à la Régie de l'énergie afin de demander à ce qu'Hydro-Québec n'impose pas des frais de 1,40\$ pour chaque facture papier transmise. Cette mesure ne peut qu'affecter les ménages vulnérables et à faible revenu.

## Mobilisation *Stop au saccage du filet social*

Le conseil d'administration a adhéré à la mobilisation de la Coalition Main rouge *Stop au saccage du filet social* à l'approche de la mise à jour économique du gouvernement Legault. Le 18 novembre 2025, nous avons affiché la bannière de la mobilisation sur la page Facebook de Droits et recours Laurentides en appui et l'équipe de travail l'a ajoutée à sa signature électronique dans ses courriels.

La Coalition Main rouge regroupe des organisations syndicales, féministes, communautaires et populaires pour revendiquer l'accès à des services publics universels et de qualité.



## Déclaration : Face au contexte actuel, unissons nos forces ! de la Ligue des droits et libertés (LDL).

Le conseil d'administration a appuyé la déclaration de la Ligue des droits et libertés face à un contexte politique qui se détériore rapidement et qui risque d'entraîner une aggravation des atteintes aux droits et libertés. Il partage l'inquiétude quant à la remise en question des droits humains comme cadre fondamental devant guider les lois et les politiques publiques.

## Appui à la grève du Regroupement des organismes en défense collective des droits

Le conseil d'administration a appuyé la semaine de grève rotative des organismes en défense collective des droits à l'approche du budget 2026 afin d'exiger un réinvestissement structurant et durable dans le financement à la mission. Le 4 février 2026, l'équipe de Droits et recours a participé à une action à Montréal pour sensibiliser la population à cet enjeu.



## Appui à la grève du Communautaire à boutte!

Le conseil d'administration a appuyé la grève du *Communautaire à boutte!* qui a eu lieu du 23 mars au 2 avril 2026 en dotant l'organisme d'un mandat de grève ouvert. Le mouvement regroupe des centaines d'organismes communautaires qui dénoncent le sous-financement chronique de leur secteur par le gouvernement du Québec. Nous exigeons un réinvestissement massif et récurrent dans le financement à la mission, une indexation annuelle des fonds, la reconnaissance officielle de notre rôle essentiel dans le filet social et la protection de notre autonomie en mettant fin au financement précaire par projet. La grève vise à pousser Québec à agir pour garantir des conditions de travail décentes et la pérennité des services offerts à la population.



# Quand la folie a la dos large

## Coalition citoyenne et communautaire

Lancée à l'automne 2025, la Coalition citoyenne et communautaire *Quand la folie a le dos large* vise à faire entendre la voix des personnes premières concernées et des personnes qui défendent leurs droits et à animer le débat démocratique.

Cette coalition est portée par l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ), le Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ) ainsi que la Ligue des droits et libertés du Québec (LDL).

Depuis plusieurs années, au Québec, les personnes vivant avec un problème de santé mentale sont prises dans une panique morale qui les associe à la dangerosité. Des faits divers médiatisés alimentent l'idée qu'une personne en crise serait une menace pour la sécurité publique.

Dans ce climat, certains groupes réclament d'élargir la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (P-38) afin de faciliter les hospitalisations forcées tout en obligeant les soins.



**QUAND LA FOLIE A LE DOS LARGE**

« Nous voulons un Québec qui choisit la solidarité plutôt que l'exclusion, le respect plutôt que la répression et la dignité plutôt que la peur. »

Signe la déclaration commune !

AGIDD-SMQ LDL Ligue des droits et libertés Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec



Or, cette loi d'exception, censée être utilisée en cas de danger grave et immédiat, est déjà appliquée plus de 20 000 fois par année, selon une consultation menée par l'Institut québécois de réforme du droit et de la justice. Plusieurs groupes dénoncent des dérives et une notion de dangerosité souvent floue, ouvrant la porte à des décisions subjectives.

Plutôt que d'assouplir la loi, cette coalition, soutenue par Droits et recours Laurentides, affirme qu'il faudrait investir dans la prévention et les services en amont. Restreindre davantage les droits au nom de la sécurité risque d'accroître la stigmatisation et d'éroder nos libertés fondamentales.

La dignité et la liberté ne sont pas des privilèges réservés à quelques-un·es, mais des droits universels qui doivent être protégés sans condition.

La Coalition invite la population à signer une déclaration commune et ainsi faire entendre un message fort: nous n'accepterons pas le recul des droits humains.

**Pour signer la déclaration commune, scannez le code QR:**

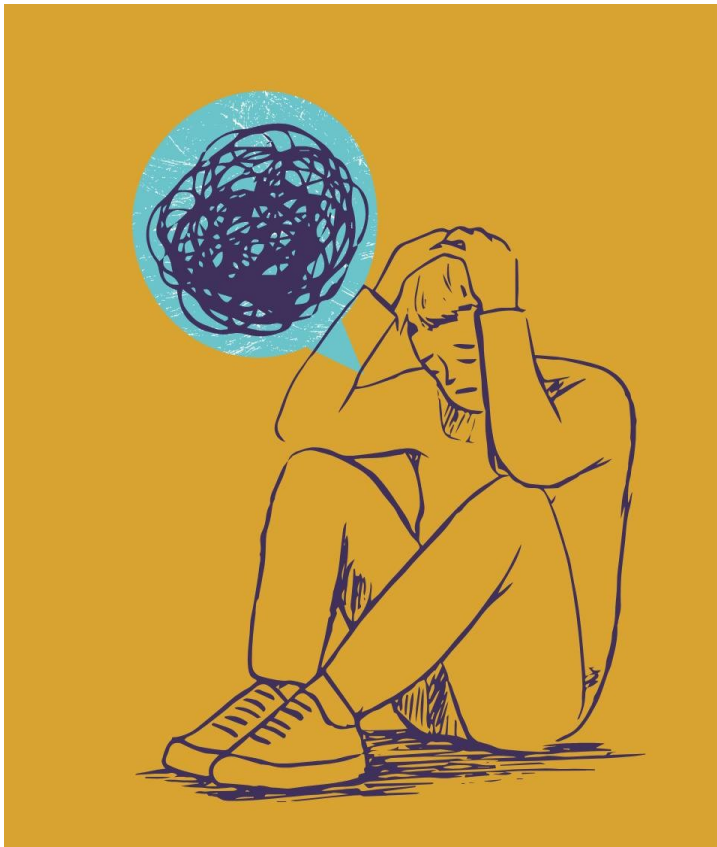
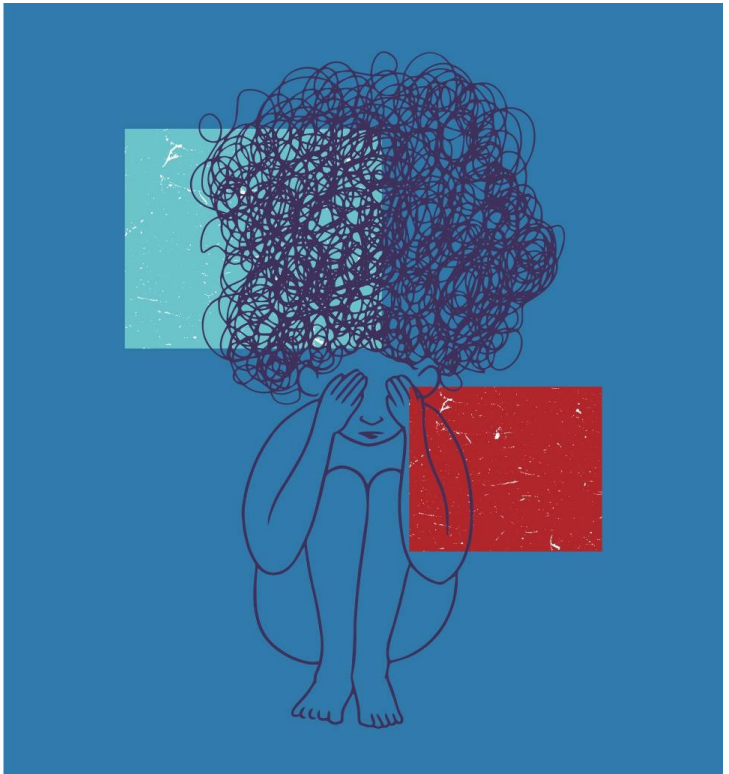


---

# Quand la folie a le dos large

## Témoignages

J'ai été forcée à un suivi en santé mentale et a subir une P-38 qui a duré des années par des abus policier, des psychiatres. Cette pratique est encore active dans ma vie en me faisant dire: « Non non madame, c'est vous qui choisissez de suivre le traitement et la médication, on ne vous l'impose pas. Par contre si vous ne le suivez pas, vous me forcez à refaire une demande d'ordonnance de traitement à la cour. À vous de choisir.»



En juin dernier, j'ai vécu l'hospitalisation sous la P-38 de mon papa qui a des troubles cognitifs. Il était confus, mais pas assez pour ne pas comprendre que ses droits n'étaient pas respectés. Il est maintenant de retour chez lui, mais on vit encore les contrecoups de cet événement traumatisant pour mon papa et l'ensemble de la famille. Vivement des ressources pour des alternatives plus douces et respectueuses de l'humain.

*SOURCE : Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ)*

---

# Réforme de la loi P-38 (Projet de loi 23)

## Un glissement vers la gestion coercitive des crises en santé mentale

Déposé en mars 2026 par la ministre Sonia Bélanger, le projet de loi 23 (*loi visant principalement à mieux accompagner les personnes dont l'état mental pourrait représenter un risque pour leur propre sécurité ou celle d'autrui*) propose une transformation en profondeur de la *Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui* (P-38). Présentée comme une modernisation nécessaire, cette réforme modifie non seulement les mécanismes d'intervention, mais aussi la philosophie même qui encadre l'hospitalisation sans consentement.

### **D'une logique d'urgence à une logique de risque**

Jusqu'à présent, la loi P-38 reposait sur une logique claire : intervenir en situation d'urgence, lorsque la personne représente un danger grave et immédiat. Ce critère visait à encadrer une mesure exceptionnelle, soit la privation de liberté, en la limitant aux situations les plus critiques. Le projet de loi 23 vient rompre avec cette approche en introduisant une notion beaucoup plus large : celle d'une « situation où il existe un risque de danger ». Ce glissement du « danger immédiat » vers le « risque potentiel » pour la santé et la sécurité transforme profondément le seuil d'intervention et ouvre la porte à des mesures préventives, même en l'absence d'une urgence réelle.

### **Des mécanismes de contraintes facilités : implications pour l'autonomie et la confidentialité**

Cette transformation s'accompagne d'un élargissement majeur du cadre d'application de la loi. L'approche devient désormais explicitement préventive et concertée, reposant sur une mise en commun des informations et des pouvoirs entre plusieurs institutions : réseau de la santé, services policiers, intervenants de crise et système judiciaire. Cette « action concertée » soulève d'ailleurs un enjeu éthique et juridique majeur : celui de la porosité du secret professionnel et de la confidentialité. Là où l'alliance thérapeutique reposait sur la confidentialité, le projet de loi facilite le partage d'informations cliniques sensibles entre partenaires au nom de la gestion du

risque. Pour la personne concernée, l'espace de soin risque de cesser d'être un refuge pour devenir une porte d'entrée vers une intervention policière.

Ce partage peut de plus s'effectuer sans son consentement, instaurant une forme de surveillance institutionnelle où sa trajectoire est discutée sans elle. Sur le terrain, les mécanismes de garde en établissement sont simplifiés et accélérés. Une garde temporaire unique de 48 heures remplace les étapes actuelles de la P-38, et davantage de professionnels peuvent désormais en déclencher le processus. Le projet de loi prévoit également l'obligation pour les personnes en garde d'être soumises à une évaluation psychiatrique sans leur consentement et sans ordonnance préalable du tribunal. Cette nouveauté constitue une rupture importante avec les garanties procédurales existantes. Le transport contre le gré est lui aussi facilité, pouvant être demandé plus largement, y compris par des intervenants de crise.

Le projet de loi introduit également des directives psychiatriques anticipées, permettant aux personnes d'exprimer à l'avance leurs volontés. Toutefois, ces mesures d'apparence progressiste coexistent avec une augmentation des possibilités d'intervention sans consentement. Alors que ces directives visent à redonner une voix aux personnes, l'abaissement des critères de dangerosité permet d'ignorer plus rapidement un refus de soins. On se retrouve ainsi devant un équilibre précaire : d'un côté, on reconnaît formellement l'autonomie, de l'autre, on facilite concrètement la contrainte. Le droit de choisir ses soins risque alors d'être neutralisé par un système qui peut invoquer un simple « risque » pour justifier l'intervention.

### **Le consentement aux soins : un droit fragilisé**

Un autre enjeu fondamental concerne la question du consentement aux soins. En droit québécois, l'hospitalisation sans consentement prévue par la *Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui* (P-38) est distincte de l'autorisation judiciaire de soins, qui relève du Code civil. En théorie, être gardé en établissement ne signifie pas automatiquement être soumis à des traitements forcés. Toutefois, le projet de loi 23, en facilitant l'évaluation psychiatrique sans consentement, en abaissant le seuil d'intervention et en facilitant les situations de garde, contribue à rapprocher concrètement ces deux réalités. En plaçant

---

# Réforme de la loi P-38 (Projet de loi 23)

## (Suite)

plus rapidement les personnes dans un cadre institutionnel et médical, il augmente les probabilités que des démarches d'autorisation de soins soient entreprises par la suite. Sans modifier directement le droit au consentement, la réforme en fragilise ainsi l'exercice réel, en créant un continuum où la contrainte peut s'étendre progressivement de la privation de liberté jusqu'à l'imposition de traitements.

### **La contrainte en santé mentale : Un choix politique au détriment de la prévention**

Le projet de loi 23 révèle ainsi un choix politique important : plutôt que de s'attaquer aux lacunes du système de santé mentale, le gouvernement privilégie un renforcement des outils de contrainte. En facilitant l'évaluation psychiatrique sans consentement, en simplifiant la garde en établissement et en élargissant les pouvoirs d'intervention, il transforme des mesures exceptionnelles en réponses plus courantes à des situations de crise.

Ce glissement s'inscrit dans un contexte où l'accès aux soins en santé mentale demeure insuffisant. Faute de services en amont, les personnes en détresse voient leur situation se détériorer jusqu'à ce qu'une intervention coercitive devienne nécessaire. L'hospitalisation forcée devient ainsi un substitut à un suivi qui n'a jamais été offert. Le système, au lieu de soutenir en continu, intervient au moment de la rupture, et ce, de la manière la plus intrusive.

### **Quels gains pour les personnes premières concernées?**

Cela dit, le projet de loi comporte aussi un élément positif important : il prévoit un accès élargi aux services d'aide juridique pour les personnes visées par ces procédures. Cette mesure peut contribuer à mieux outiller les personnes pour comprendre leurs droits et les faire valoir dans un contexte où elles sont particulièrement vulnérables. Toutefois, cet apport demeure limité face à l'élargissement global des pouvoirs de contrainte, et ne compense pas les risques accrus d'atteintes aux droits.

### **Proches et discours public : La voix des personnes premières concernées mise de côté.**

Il ne fait aucun doute que la réalité vécue par les proches est réelle et doit faire partie de la réflexion. Leur sentiment d'impuissance et les difficultés d'accès aux services sont indéniables.

Toutefois, cette réalité ne peut être la seule boussole. Trop souvent, la voix et l'expérience des personnes premières concernées sont mises de côté, alors que ce sont elles qui vivent directement les conséquences de la contrainte, de la perte d'autonomie et de la judiciarisation de leur détresse.

Par ailleurs, le projet de loi s'inscrit dans une tendance plus large du gouvernement actuel à proposer des réponses rapides à des enjeux complexes, dans une logique qui frôle l'approche populiste. Le discours public contribue à entretenir un amalgame préoccupant entre santé mentale et dangerosité. Alimenté par certains messages médiatiques et politiques, ce glissement renforce l'idée que les personnes en crise représentent une menace, alors que les situations de violence grave demeurent marginales.

Oui, il peut arriver que des personnes en crise commettent des gestes irréparables. Mais ces cas, bien que marquants et très médiatisés, ne représentent pas la majorité. En entretenant un lien direct entre violence et santé mentale, on alimente la peur et la stigmatisation, au détriment d'une compréhension nuancée et humaine des réalités vécues.

### **Le vrai enjeu : L'accès aux soins et la priorité aux droits fondamentaux**

Pendant ce temps, la question centrale demeure largement évacuée : celle de l'accès aux soins. Le véritable problème réside non seulement dans le manque de ressources, les délais d'attente et l'insuffisance des services de proximité et de soutien dans la communauté, mais aussi dans une approche largement centrée sur le modèle biomédical, qui laisse peu de place aux alternatives en santé mentale. En privilégiant une réponse centrée sur la contrainte, le gouvernement contourne le débat essentiel sur l'accès aux soins et les moyens qu'on se donne collectivement pour y répondre. Intervenir « plus tôt » ne devrait pas signifier intervenir plus fort, mais intervenir mieux; avec des ressources accessibles, humaines et respectueuses des droits.

Le projet de loi 23 pose ainsi une question fondamentale : souhaite-t-on réellement améliorer le soutien en santé mentale, ou cherche-t-on à mieux gérer des situations perçues comme dérangeantes? Entre protection et contrôle, la réponse proposée par l'État semble s'éloigner dangereusement du respect des droits et de la dignité des personnes.

*Karima Kadmiri, conseillère en défense de droits*

---

# Pourquoi s'impliquer en santé mentale?

## D'une personne première concernée, experte de cette souffrance

### Texte de Carole Lévis

Bonjour,

Je m'appelle Carole Lévis, comme à Québec. Je suis une personne première concernée par la santé mentale et en situation de pauvreté.

C'est en 2004 que mon mental a été affecté. Mon état mental s'est détérioré pendant 5 longues années. Ma souffrance, mon mal à l'âme était si envahissant que j'avais envie d'en finir avec ma souffrance, ce qui m'a mené en hospitalisation pendant 1 mois.

Mon mental ne se portait pas mieux après cette hospitalisation. J'ai dû travailler à refaire vivre mon être, je ne savais même pas pourquoi je mettais un pas en avant de l'autre.

Puis, un jour, j'ai eu l'aide d'une intervenante qui m'a tendu la main, qui m'a écoutée, qui avait de la compassion pour moi et surtout, qui m'a accueillie là où j'étais.

Par son écoute, elle a su me guider pour que j'aie cherché les outils dont j'avais besoin pour me rétablir des dommages mentaux que j'avais vécus.

Ce fut un travail de longue haleine, difficile, mais au bout du compte, payant pour moi.

Je me suis construit un beau coffre à outils qui, parfois, m'aide à surmonter une pente descendante. J'ai aussi appris à me découvrir, à affronter certaines peurs, à mieux accueillir mes émotions, car elles aussi me servent comme outil pour aller mieux dans ces moments plus difficiles.

Puis, un jour où j'avais réussi à remonter la pente, j'ai eu envie de m'impliquer pour faire une différence, pour protéger nos intérêts et bien sûr nos droits. J'ai aussi voulu semer des graines pour que notre génération ait un monde meilleur pour prendre soin de leur santé mentale. Je souhaite donner espoir à mes pairs et leur dire qu'on peut vivre sainement avec une santé mentale fragile.

Au début de mes implications, j'étais spectatrice avec ma gêne, gêne de parler, car je considérais que je n'avais pas de vocabulaire.

Je ne croyais pas vraiment apporter quelque chose pour faire une différence, mais j'ai tout de même tenté le coup.

J'ai participé à des ateliers sur la défense des droits. J'ai eu terriblement mal en entendant la souffrance et l'injustice que ces personnes ont vécues. C'est aussi ce qui m'a poussé à m'impliquer, à poser des questions, à manifester. Un jour, on m'a remarquée, grâce à ma présence et ma participation, même avec ma gêne. On m'a demandé de faire partie d'un conseil d'administration. Quoi? Moi? On vient me chercher? Wow! La confiance en moi a grandi un peu!

Je me suis aussi impliquée dans un groupe à Montréal qui s'appelait le G.A.R.E. (Groupe d'action et de réflexion sur la participation sociale en santé mentale) dans Jeanne-Mance. À cet endroit, ce qui m'a beaucoup surpris, c'est qu'on m'a demandé de ne pas apporter mon étiquette en santé mentale, et que ce groupe était formé de personnes vivant ou ayant vécu une problématique en santé mentale. Je me suis dit : « Est-ce possible que nous, on puisse faire ça? » Hé bien oui! On organisait des rencontres avec des personnes premières concernées pour faire des consultations avec elles sur les droits, leurs droits. Chaque personne qui parlait nous disait brièvement ce qu'elle avait vécu et terminait en nous disant ce qui les avait aidés dans cette situation.

On récoltait ces résultats et on en faisait une compilation. Ensuite, nous avons eu la chance d'être invités par un gestionnaire de l'hôpital Notre-Dame de Montréal. C'était là une belle opportunité pour nous de faire entendre ces voix et nous l'avons fait avec les solutions récoltées qui pouvaient faire une différence pour nous apporter des soins adéquats. Cela m'a appris comment revendiquer sans attaquer mon interlocuteur pour capter son attention et qu'il m'écoute. Ainsi, cette parole récoltée et entendue avait une chance de circuler pour améliorer nos services. Bien sûr, nous n'avons aucun pouvoir sur le résultat, mais en gardant le silence, c'est certain que rien ne changera!

Tout au long de ces implications, j'ai grandi et je suis mieux préparée pour en offrir plus, car tout ça est du bénévolat.

J'ai été élue pour faire partie du conseil d'administration du RRASMQ (Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec). Ouf! Beaucoup de choses se sont passées à cet endroit! J'ai été élue sur le c.a. en tant que déléguée de ma ressource, Action Autonomie.

---

## Pourquoi s'impliquer en santé mentale? (suite)

Cela veut dire que j'étais là en tant que courroie de transmission.

La première année, j'ai beaucoup écouté, donné mon avis sur les sujets abordés. On a commencé à me proposer d'être davantage dans l'action dans diverses activités. J'ai même été élue comme présidente du RRASMQ. Et là, encore une fois, ma vie a changé, mais cette fois-là, c'était du côté positif! Le fait qu'on me choisisse pour être la présidente de ce regroupement a augmenté la confiance en moi. Que les membres du C.A. me propose comme présidente voulait dire pour moi : « Tu es capable de nous représenter! » Le fait d'être présidente ne donne aucun pouvoir, mais me donne vraiment le sentiment d'être à ma place, de sentir que j'apporte quelque chose. C'est à ce moment précis que je me suis sentie renaître. La reconnaissance des membres du C.A. m'a amenée à me dépasser, à composer de merveilleux textes, à prendre la parole devant des centaines de personnes, à faire des conférences de presse, à parler quatre fois au ministre Lionel Carmant, à raconter mon histoire aux nouvelles de Radio-Canada pour contrer les préjugés sur la santé mentale. Je donne des conférences à des étudiantes en soins infirmiers, j'anime plein de rencontres, je participe à différents comités, il y a des témoignages de moi sur YouTube, etc., etc.

J'aimerais aussi ajouter à mes implications mon engagement au Collectif des Laurentides en santé mentale (CLSM). Je suis très fière d'en être la représentante officielle. Cet engagement me permet de grandir, tout comme celui à L'Envolée, une ressource alternative en santé mentale à Saint-Agathe, notamment avec ma récente nomination en tant que présidente.

Ce n'est pas tant le fait d'être présidente d'un organisme qui est important, mais plutôt la confiance et la sollicitation de mes pairs et des travailleurs et travailleuses de ces ressources. Tout cela, en plus des responsabilités qui me sont données et que je prends, me permet de grandir jour après jour, de me solidifier et, lorsque les périodes sont plus difficiles, de pouvoir me rattacher à toutes ces belles expériences pour m'aider à braver les tempêtes.

Malgré ma santé mentale qui a été ébranlée, qui est ébranlée et qui le sera toujours, je réussis à vivre de l'accomplissement, chose que je croyais impossible à faire. Je ne suis pas parfaite, je me trompe parfois dans mes prises de parole. Parfois, j'oublie des choses, mais j'apprends à être meilleure, j'accepte qui je suis, comme je suis,

avec mes hauts et mes bas, car c'est comme ça qu'on m'aime, comme je suis! Je suis Carole Lévis, comme à Québec, la seule et l'unique, même si nous sommes toutes et tous uniques.

Je ne peux pas vous cacher que c'est parfois difficile de s'impliquer pour plusieurs raisons. La première difficulté, à mon avis, est de devenir un « je » au pluriel. Quand on s'implique, c'est une représentation de nos pairs, d'être ces voix qui ne sont pas là pour prendre parole. C'est du temps à donner, car le temps est long en santé mentale et en pauvreté, qui est aussi une cause pour laquelle je m'implique, notamment avec le Collectif pour un Québec sans pauvreté. C'est du stress, parfois du trac. C'est souvent sortir de notre zone de confort. On doit aussi accepter que, peut-être, on ne goûtera pas au changement pour le meilleur mais on ne doit pas perdre de vue pourquoi on le fait. C'est accepter d'apprendre de tout ce qu'on fait. C'est d'être fière de nous pour ce qu'on fait, c'est de grandir.

Ce que vous devez retenir, c'est que votre participation, votre implication, est primordiale. Nous sommes la voix d'un vécu en santé mentale, nous sommes aux premières loges de notre vécu, nous possédons un savoir expérientiel, nous sommes les experts!

Si notre voix n'est pas présente à ces instances, qui va être l'expert de par son vécu?

On doit élever notre voix pour reprendre le pouvoir sur notre vie, pour faire tomber les préjugés, la stigmatisation.

Je vous encourage donc à vous impliquer, la relève est importante! Le sentiment d'apporter quelque chose dans la société procure un immense sentiment d'accomplissement, d'être utile à notre société et peut-être, un changement meilleur dans ce monde qui dégringole vers le bas si rapidement et qui affecte davantage de personnes.

J'espère vous avoir convaincu ou donné le goût de vous impliquer. Si jamais vous me croisez, il me fera plaisir de vous partager mon savoir d'implication.

D'une personne dévouée à la cause et qui tend la main avec son cœur.

Mon « je », Carole Lévis  
Ce « je » au pluriel, pour Nous  
Personnes premières concernées

Carole Lévis

---

# Communautaire à boutte!

## Mouvement national de grève et de revendications du milieu communautaire—du 23 mars au 2 avril 2026

### Un cri d'alarme du milieu communautaire québécois

Depuis plusieurs années, les organismes communautaires du Québec tirent la sonnette d'alarme. Né à Shawinigan et dans Mékinac suite à un rehaussement de financement dérisoire, le mouvement regroupe aujourd'hui de très nombreux organismes communautaires qui dénoncent un sous-financement chronique, une surcharge de travail et un manque de reconnaissance qui menacent directement leur capacité à répondre aux besoins de la population.

### Un filet social essentiel

Partout au Québec, des milliers d'organismes communautaires œuvrent en défense de droits, en santé mentale, en lutte contre la pauvreté, en logement, en soutien aux femmes, aux personnes immigrantes, aux aîné·es ou encore aux personnes en situation de handicap. Leur travail est souvent complémentaire — voire indispensable — aux services publics.

Ces groupes ne sont pas de simples prestataires de services: ils jouent un rôle central. Ils informent, accompagnent, mobilisent et revendiquent des changements sociaux. Leur autonomie et leur enracinement dans les communautés constituent leur force.



### « À boutte »... de quoi?

Le mouvement *Communautaire à boutte* exprime un ras-le-bol généralisé face à :

- un financement insuffisant et instable ;
- des ententes par projets qui fragilisent la mission globale des organismes ;

- une inflation qui augmente les coûts sans que les subventions suivent ;
- des équipes épuisées, avec des salaires souvent peu compétitifs.

De nombreux groupes peinent à recruter et à retenir du personnel qualifié. Les listes d'attente s'allongent, alors que les besoins sociaux — crise du logement, détresse psychologique, insécurité alimentaire — ne cessent de croître.



### Une mobilisation nationale

Des journées de grève, des fermetures symboliques et des actions de visibilité sont organisées pour faire pression sur le gouvernement.

Ces mobilisations visent à obtenir :

- des conditions de travail décentes pour les travailleuses et travailleurs du communautaire
- un financement suffisant à la mission
- une reconnaissance pleine et entière des organismes
- une protection de l'autonomie et la fin du financement précaire
- un investissement dans le modèle communautaire comme pilier stratégique

# Communautaire à boutte!

Mouvement national de grève et de revendications du milieu communautaire—du 23 mars au 2 avril 2026

## Un enjeu de société

Lorsque les organismes communautaires s'épuisent, ce sont les personnes les plus vulnérables qui en subissent les conséquences. Investir dans le communautaire, ce n'est pas une dépense : c'est un choix collectif pour renforcer la cohésion sociale et prévenir l'aggravation des inégalités.

Le mouvement *Communautaire à boutte* rappelle que sans soutien adéquat, même les réseaux les plus engagés finissent par atteindre leurs limites. Et qu'il est urgent d'agir, avant que l'épuisement ne devienne rupture.

## Droits et recours Laurentides participe activement au mouvement!

En fin janvier 2026, nous avons adressé une lettre à la ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Sonia Bélanger pour lui partager nos inquiétudes et nos revendications.

L'équipe de Droits et recours Laurentides a aussi participé à diverses actions régionales:

- 25 mars: Piquetage au coin des rues du Palais et Melançon.
- 26 mars: Grand tintamarre à boutte au Parc La-belle à Saint-Jérôme.



- 27 mars: Commando ministériel! Une manifestation devant les bureaux de 3 ministres des Laurentides. Nous avons participé à celle qui a eu lieu à Prévost, devant le bureau de la ministre Sonia Bélanger.
- 30 mars: Mobilisation devant le bureau de Youri Chassin, député indépendant à Saint-Jérôme.
- 31 mars: chaîne humaine de la gare intermodale à la vieille gare de Saint-Jérôme.
- 1er avril: Activité de préparation de la grande mobilisation nationale du 2 avril avec les membres d'Alternatives Laurentides.
- 1er avril: Envoi d'un communiqué aux élu.es annonçant la fermeture immédiate de chaque organisme communautaire de la région. Il s'agissait bien évidemment d'un poisson d'avril!

Nous avons également participé à l'action nationale à Québec le 2 avril, soit une grande mobilisation devant l'Assemblée nationale.



Pour plus d'information sur le « Communautaire à boutte! »: [www.aboutte.info](http://www.aboutte.info)

SOURCE : [aboutte.info](http://aboutte.info)

# Campagne préélectorale du Collectif pour un Québec sans pauvreté



Actif depuis 1998, le Collectif pour un Québec sans pauvreté regroupe une quarantaine d'organisations nationales québécoises, ainsi que des collectifs régionaux dans la plupart des régions du Québec.

## Avec sa campagne 2025-2026, le Collectif poursuit un double objectif

- S'opposer à ces idées rabâchées sur la place publique depuis des années.
- Remettre de l'avant que la lutte contre la pauvreté est une question de respect des droits et que, par conséquent, cette lutte doit devenir une priorité de l'action gouvernementale.

## MANIFESTE POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ

- Parce que la pauvreté est un déni des droits et libertés et qu'à ce titre elle porte atteinte à la dignité des personnes qui la subissent;
- Parce que la pauvreté est le produit d'une société inégalitaire qui privilégie les intérêts des plus riches, souvent au détriment des plus pauvres;
- Parce que la lutte contre la pauvreté stagne et qu'en conséquence un nombre grandissant de personnes peinent à se nourrir convenablement et à se loger décentement;
- Et parce que le statu quo est aussi intenable qu'inacceptable.

**Nous, signataires de ce manifeste, réclameons au gouvernement du Québec la mise en place de politiques publiques visant à améliorer en priorité les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté.**

## Cela dans le but d'assurer à toutes et à tous le droit à l'égalité et d'agir en conformité avec

- la Charte des droits et libertés de la personne, qui reconnaît le droit à un niveau de vie décent;
- le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qui reconnaît le droit au logement et le droit à l'alimentation;
- la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, qui élève la lutte contre la pauvreté au rang d'« impératif national s'inscrivant dans un mouvement universel visant à favoriser l'épanouissement social, culturel et économique de tous les êtres humains ».



**Nous ne demandons pas la lune. Seulement la mise en œuvre des engagements pris par le Québec. Le gouvernement se doit d'agir !**

# Campagne préélectorale du Collectif pour un Québec sans pauvreté (suite)

## Quatre principes indissociables pour tendre vers un Québec sans pauvreté

1. L'amélioration du revenu des personnes les plus pauvres doit prévaloir sur l'amélioration du revenu des personnes les plus riches.
2. L'accès, sans discrimination, à des services publics universels et de qualité doit s'améliorer de manière continue.
3. Les personnes qui vivent la pauvreté, et les organisations qui les représentent, doivent être au cœur de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des mesures qui les concernent.
4. La lutte contre les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté doit faire partie intégrante de toute stratégie visant à lutter contre la pauvreté.

## Mesures structurantes pour améliorer le revenu des personnes en situation de pauvreté

- Hausser les protections publiques de façon à assurer à tous les ménages un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation (MPC).
- Augmenter le salaire minimum pour qu'une personne seule qui travaille 35 heures par semaine vive hors de la pauvreté.

## Mesures structurantes pour alléger le fardeau financier des personnes en situation de pauvreté

- Adopter une politique globale en habitation, basée sur la reconnaissance du droit au logement.
- Adopter une loi-cadre sur le droit à l'alimentation.
- Interdire le privé en santé et élargir la couverture du régime public d'assurance maladie à un plus grand nombre de soins de santé.
- Assurer la gratuité et l'accès universel à l'éducation, des centres de la petite enfance aux études supérieures.

## Pour financer ces mesures, le gouvernement doit entreprendre une réforme de la fiscalité pour la rendre plus progressive et ainsi accroître sa marge de manœuvre budgétaire

- Faire passer de 4 à 9 le nombre de paliers d'imposition pour les particuliers.
- Instaurer un impôt sur le patrimoine.
- Imposer la totalité des gains en capital des particuliers.

Pour plus d'information: [www.pauvrete.qc.ca](http://www.pauvrete.qc.ca)

SOURCE : Collectif pour un Québec sans pauvreté

**Y'A PAS TANT DE PAUVRES QUE ÇA AU QUÉBEC!**

**LE DISCOURS DOIT CHANGER PARLONS DE PAUVRETÉ!**

En 2025, il faut un revenu annuel de **24 700 \$** juste pour combler ses besoins de base.

Environ 645 000 personnes vivent avec moins que ça.

 **POUR EN SAVOIR PLUS**

 Collectif pour un Québec sans pauvreté  
[pauvrete.qc.ca](http://pauvrete.qc.ca)

---

# Crise du logement

## Investir dans le logement social

### **Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) presse Québec d'investir massivement en logement social!**

#### **Consultations prébudgétaires 2026-2027**

Dans son mémoire déposé au ministre des Finances, le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) lance un appel clair : pour s'attaquer à la crise du logement cher, le gouvernement du Québec doit financer massivement le logement social et revoir sa fiscalité afin de mieux redistribuer la richesse.

#### **Une crise qui persiste malgré la fin de la pénurie**

Si la pénurie de logements semble s'atténuer dans certaines municipalités, la crise est loin d'être terminée, soutient le FRAPRU. Depuis 2018, le loyer moyen au Québec a bondi de 62 %, selon les données de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

Or, les logements aujourd'hui disponibles sont principalement les plus chers, rendant l'accès au logement de plus en plus difficile pour les ménages à faible et modeste revenus.

À Montréal, par exemple, un logement inoccupé se louait en moyenne 1 628 \$ à l'automne 2025, et plus de 2 100 \$ pour un appartement familial de trois chambres. Pendant ce temps, les revenus des ménages les plus pauvres stagnent ou diminuent, aggravant les inégalités.

#### **Des conséquences sociales et économiques majeures**

Le FRAPRU s'appuie notamment sur des analyses de l'Observatoire québécois des inégalités pour démontrer l'ampleur des impacts :

- 373 000 ménages locataires consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer.
- Ce dépassement représenterait 4,2 milliards \$ qui ne peuvent être réinjectés ailleurs dans l'économie.

- Les ménages dépassant ce seuil sont 37 % plus susceptibles de déclarer un mauvais état de santé.
- Ils sont aussi 52 % plus à risque de vivre de l'insécurité alimentaire.

Pour l'organisme, l'inabordabilité du logement n'est pas seulement un enjeu immobilier, mais une crise sociale qui alimente la pauvreté, l'itinérance et la pression sur les services publics.



#### **Le logement social comme solution structurante.**

Le mémoire insiste sur le rôle central du logement social pour offrir des loyers réellement adaptés à la capacité de payer des ménages.

Or, le FRAPRU critique le virage pris par le gouvernement avec le Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ), qui favoriserait désormais des montages financiers complexes et des « logements abordables intermédiaires » pouvant atteindre 150 % des loyers plafonds prévus.

Selon l'organisme, ces formules risquent d'augmenter les loyers moyens plutôt que de les freiner, tout en transférant une partie du contrôle vers des acteurs privés.

La part du logement social stagne actuellement autour de 10 % du parc locatif québécois, un seuil jugé insuffisant pour influencer réellement le marché.

---

# Crise du logement

## Investir dans le logement social

### 10 000 logements sociaux par année

Au cœur des recommandations : financer au moins 10 000 nouveaux logements sociaux par an, par des programmes publics complets et pérennes, incluant un nouveau programme de type HLM. Le FRAPRU demande aussi que les sommes fédérales destinées au logement — estimées à 3 milliards \$ — s'ajoutent aux investissements provinciaux plutôt que de les remplacer.



Le FRAPRU insiste particulièrement sur l'imposition du patrimoine, soulignant que les propriétaires disposent d'un patrimoine en moyenne 20 fois plus élevé que celui des locataires.

### Un choix politique

Pour le regroupement, la crise actuelle n'est pas une fatalité économique, mais le résultat de choix politiques. « *Le logement social n'est pas une dépense, mais une politique sociale* », soutient-il, rappelant que ses coûts demeurent inférieurs aux conséquences humaines et financières du mal-logement et de l'itinérance.

À l'approche du budget 2026-2027, le message est clair : pour freiner la hausse des loyers et réduire les inégalités, Québec devra choisir entre soutenir le marché privé ou investir durablement dans le logement social.

Pour plus d'information: [www.frapru.qc.ca](http://www.frapru.qc.ca)

SOURCE : FRAPRU



### Une réforme fiscale pour financer le filet social

Pour rendre ces investissements possibles, l'organisme plaide pour une fiscalité plus progressive. Il appuie notamment les propositions de la Coalition Main rouge, qui estime qu'une réforme fiscale (impôt sur le patrimoine du 1 % le plus riche, pleine imposition des gains en capital, lutte accrue aux paradis fiscaux, etc.) pourrait générer plus de 20 milliards \$ par année.

---

# Tribunal administratif du logement

## Nouveau calcul des hausses de loyers 2026

Depuis le 1er janvier 2026, le Tribunal administratif du logement (TAL) applique une nouvelle méthode de calcul pour déterminer les hausses de loyers lors du renouvellement des baux.

Cette réforme vise à simplifier un mécanisme souvent jugé complexe et difficile à comprendre, tant pour les locataires que pour les propriétaires.

### Une formule plus simple et prévisible

La principale modification repose sur l'utilisation d'un indicateur plus clair : la moyenne de l'inflation des trois dernières années sert désormais de base au calcul. Cette approche remplace l'ancienne formule, qui combinait plusieurs indices et paramètres techniques parfois difficiles à interpréter.

Chaque année, le TAL publie ainsi un pourcentage de référence. Pour 2026, le taux de base recommandé est de 3,1 % pour les logements non chauffés. Ce pourcentage constitue un point de départ, mais il ne s'applique pas automatiquement dans tous les cas.

### Des ajustements selon les dépenses réelles

La méthode prévoit toujours des ajustements en fonction de certaines dépenses assumées par le propriétaire, notamment :

- la variation des taxes municipales et scolaires ;
- l'augmentation des primes d'assurance ;
- les coûts liés à des travaux majeurs ou à des améliorations apportées à l'immeuble.

Ces éléments peuvent faire varier le pourcentage final à la hausse, selon la situation propre à chaque logement.

### Un impact concret pour les locataires

Pour les locataires, cette réforme signifie une plus grande transparence quant aux hausses proposées. Toutefois, le pourcentage publié par le TAL demeure un outil de référence : il ne s'agit pas d'un plafond automatique, mais d'un repère utilisé en cas de contestation devant le tribunal.



Il est aussi important de vérifier la date d'envoi de l'avis d'augmentation, puisque les règles applicables dépendent du moment où la demande est formulée.

### Une réforme sous surveillance

En simplifiant la formule, le gouvernement souhaite favoriser la prévisibilité et réduire les litiges. Reste à voir si cette nouvelle méthode permettra réellement de limiter les contestations et de mieux équilibrer les intérêts des locataires et des propriétaires dans un contexte où la pression sur le marché locatif demeure forte au Québec.

SOURCE: Tribunal administratif du Québec

---

# Reprise de logement

## 5 situations où vous pouvez contester

Chaque année, des propriétaires envoient un avis de reprise de logement à leurs locataires, afin de s'y loger ou y loger des proches. Ce droit de reprise est reconnu par le *Code civil du Québec*. Généralement, cet avis doit être envoyé avant le 31 décembre, pour une reprise prévue le 1er juillet de l'année suivante.

**Voici cinq situations où votre propriétaire ne peut pas vous mettre dehors pour y loger quelqu'un d'autre.**

**Important :** les règles concernant la reprise d'un logement ne sont pas les mêmes que celles des évictions, bien que toutes deux puissent mener au même résultat : l'expulsion d'une ou d'un locataire de son logement.

### 1- Lorsque votre proprio est une compagnie

Seule une personne peut reprendre votre logement. Si c'est une compagnie qui est propriétaire de votre logement, cette reprise est interdite. Autrement dit, seule une personne physique peut reprendre un logement habité par une ou un locataire.

### 2- Un logement semblable est disponible

Votre propriétaire ne peut reprendre votre logement sans votre consentement si un autre de ses logements est semblable et vacant ou le sera à la date prévue de la reprise. Pour être considéré comme semblable, le logement doit :

- avoir un loyer équivalent,
- avoir une taille et un nombre de pièces similaires,
- être situé dans les environs.

Votre propriétaire souhaite reprendre votre 4 ½ pour sa fille, mais un autre 4 ½ est disponible dans le même immeuble? Elle devra alors emménager dans l'autre logement, à moins que vous acceptiez la demande de votre propriétaire.

### 3- Vous êtes une personne aînée à faible revenu

Si vous ou votre conjointe ou conjoint remplissez les trois conditions suivantes, vous pouvez refuser la reprise de logement :

- Vous avez 65 ans ou plus.

- Vous habitez le logement depuis au moins 10 ans.
- Vous avez un revenu annuel inférieur ou égal à 125 % du revenu maximal qui vous rend admissible à un logement à loyer modique.

Toutefois, il existe des exceptions, par exemple si votre propriétaire souhaite habiter dans votre logement et est âgé de 65 ans ou plus.

### 4- L'avis n'a pas été envoyé à temps

Votre propriétaire doit respecter certains délais pour envoyer un avis de reprise de logement.

- Pour un bail à durée déterminée de plus de six mois : l'avis doit être envoyé six mois avant la fin du bail.
- Pour un bail à durée déterminée de six mois ou moins : l'avis doit être envoyé un mois avant la fin du bail.
- Pour un bail à durée indéterminée : l'avis doit être envoyé six mois avant la date prévue de la reprise.

L'avis doit indiquer le motif de la reprise, la date à laquelle elle est prévue, le nom de la ou du locataire qui vous remplacera et le lien de cette personne avec le propriétaire.

### Il y a plusieurs propriétaires

Quand plus d'une personne est propriétaire d'un immeuble qui n'est pas divisé en condos, les copropriétaires ne peuvent pas reprendre le logement, à moins que ce soit un couple marié, en union civile, de fait ou parentale. Ainsi, des amis qui ont acheté un immeuble ensemble ne peuvent pas reprendre les logements pour y habiter.

**Le savez-vous?** Votre propriétaire n'a pas l'obligation de vous offrir une indemnité lors d'une reprise de logement. Votre propriétaire peut toutefois choisir de le faire. En outre, si la demande de reprise de logement se retrouve devant le Tribunal administratif du logement (TAL), le tribunal peut, entre autres, lui imposer de payer les frais de votre déménagement.

SOURCE : *Éducaloi*

# Prestations d'assistance sociale 2026

## ASSISTANCE SOCIALE – 2026

### Prestations mensuelles

	Personne seule	Couple
<b>Aide sociale</b> (sans contraintes à l'emploi)	845 \$	1 283 \$
<b>Aide sociale</b> (contraintes temporaires)	1 014 \$	1 574 \$
<b>Solidarité sociale</b> (contraintes sévères)	1 318 \$	1 934 \$
<b>Revenu de base</b> (contraintes sévères de longue durée)	1 707 \$	2 672 \$
<b>Objectif emploi</b> (sans contraintes)		
Développement des compétences	1 105 \$	1 803 \$
Recherche active d'emploi	1 148 \$	1 889 \$
Développement des habiletés sociales	1 148 \$	1 889 \$

*\* Les montants incluent la prestation de base, les ajustements et, pour Objectif emploi, les allocations de participation.*

---

# Espace membres

## Votre voix, vos nouvelles, vos initiatives!

---

**Chers membres, cette page est la vôtre! L'Espace membres est un lieu pour partager vos bons coups, vos projets, vos implications dans la communauté, vos réflexions, vos invitations à des activités ou vos témoignages!**

*Vous voulez être publiés? Écrivez-nous à [info@droitsetrecourslaurentides.org](mailto:info@droitsetrecourslaurentides.org) ou par contactez Karima par téléphone 450-436-4633 ou 1-800-461-4633 (ligne sans frais).*

---

### Hommage à un grand pionnier de la région

Pierre Faucher nous a quitté à la mi-février. Une lourde perte pour les Laurentides. Grâce à son cheminement et son implication, il a incité plusieurs personnes à s'impliquer à leur tour.

Voici son témoignage à titre de représentant de ses pairs sur une table de concertation régionale:

*« J'ai appris sur le tas comme on dit. Dans mon groupe d'entraide, sur le conseil d'administration, ça m'a aidé. Ça m'a fourni des opportunités d'apprendre à m'exprimer, à prendre la parole, à expérimenter avant de me retrouver dans un comité régional avec plein de monde autour de la table. Avec le support du groupe de défense des droits, j'ai pu suivre des discussions, comprendre les débats et poser des questions. J'ai pu sentir et voir que mes mots avaient un impact sur les « têtes » dirigeantes dans ces milieux de décisions. »*



Pierre était une force tranquille, un défenseur pour des changements de pratique en santé mentale, soucieux du bien-être collectif, un socle pour la prise de parole. Il avait une crédibilité à toute épreuve.

Pierre, tu es toujours vivant et présent à Droits et recours Laurentides. Nous te sommes profondément reconnaissant.es.

De tous les membres de l'équipe et du conseil d'administration de Droits et recours Laurentides.

### Un départ trop hâtif

Paul Beauregard nous a quitté subitement le 27 février dernier. Toutes nos sympathies à son frère Robert ainsi qu'aux membres de sa famille. Paul était un fidèle membre de Droits et recours Laurentides depuis plusieurs années, participant à nos activités. Tu resteras dans nos pensées.

De la grande famille de Droits et recours Laurentides.



---

# Espace membres

## Votre voix, vos nouvelles, vos initiatives!

### Joyeux anniversaire!

Véronique Siméon - 7 janvier, Prévost  
Jocelyne Richard—10 janvier, Mont-Laurier  
Francine Raymond - 17 janvier, Montréal  
Judith Paquin - 22 janvier, Sainte-Adèle  
Alain Durepos - 26 janvier, Sainte-Adèle  
Thérèse Lafleur - 29 janvier, Saint-Jérôme  
Josée Touchette - 30 janvier, Saint-Jérôme  
Sylvie Lebel - 1er février, Saint-Jérôme  
Clémence Castonguay - 5 février, Sainte-Adèle  
Gilles Marsolais - 17 février, Saint-Hippolyte  
Michelle Pagé - 17 février, Saint-Jérôme  
Christianne Vachon - 18 février, Saint-Jérôme  
David Paquette-Gosselin - 23 février, Lachute  
Bruno De Lamirande - 3 mars, Saint-Jérôme  
Johanne Roy - 10 mars, Sainte-Sophie  
Pierre Turcotte - 13 mars, Saint-Eustache  
Manon Guillemette - 15 mars, Sainte-Sophie  
Nathalie Lacroix - 16 mars, Saint-Jérôme  
Richard Petitclerc - 17 mars, Sainte-Adèle  
Manon Charron - 19 mars, Saint-Jérôme  
Jacques Alain - 23 mars, Sainte-Adèle  
Hélène Ménard - 6 avril, Saint-Jérôme  
Suzanne Labrecque - 10 avril, Sainte-Anne-des-Lacs  
Jean Therrien - 20 avril, Sainte-Thérèse  
Céline Rioux - 22 avril, Sainte-Agathe-des-Monts  
Louise Rhéaume - 2 mai, Saint-Jérôme  
Marie-Josée Roy - 10 mai, Cap-Chat Est  
Gilbert Bleau - 18 mai, Saint-Jérôme  
Denis Bonenfant - 18 mai, Sainte-Sophie  
Karima Kadmiri - 28 mai, Laval  
Anna Maria Fasching - 31 mai, Saint-Jérôme

Denise Brouillard - 3 juin, Saint-Jérôme  
Shany Perron - 4 juin, Saint-Jérôme  
Lucie Fortin - 8 juin, Saint-Sauveur  
Diane Roy - 17 juin, Saint-Hippolyte  
Pierre Laroche - 10 juillet, Mont-Tremblant  
France Bergeron - 22 juillet, Saint-Jérôme  
Nathalie Germain - 22 juillet, Saint-Jérôme  
Fernand Moffatt - 30 juillet, Bois-des-Filion  
Louise Ouellette - 8 Août, Saint-Jérôme  
Andrée Larivée - 11 Août, Boisbriand  
Serge Courtemanche - 17 Août, Boisbriand  
Kim Cloutier - 20 Août, Boisbriand  
Frances Leinen - 22 Août, Saint-Jérôme

### **Vous êtes un.e utilisateur.trice Facebook?**

Suivez la page de Droits et recours Laurentides pour rester informé.es:



## Coupon d'adhésion pour *renouveler* votre carte ou pour *devenir* membre de Droits et recours Laurentides

Je désire devenir membre ou je désire renouveler ma carte de membre de Droits et recours Laurentides. Je joins le montant de la cotisation annuelle. Je recevrai par la poste ma carte de membre ainsi que toute correspondance adressée aux membres. Je recevrai aussi gratuitement le bulletin *Le Voilier*.

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

### RETOURNEZ À :

Je suis membre !  
Droits et recours Laurentides  
C.P. 501  
Saint-Jérôme (Québec)  
J7Z 5V2

2 \$ - Membre actif-ve     5 \$ - Membre sympathisant-e    *Renouvelable une fois par année à l'assemblée générale annuelle*

Désirez-vous que votre anniversaire soit souligné? Nous vous enverrons une lettre de vœux le mois de votre fête!  
Si oui, indiquez votre date de naissance.

OUI!    Date de naissance: \_\_\_\_\_

## QUI PEUT DEVENIR MEMBRE ?

Il y a deux types de membres dans notre organisme... Il y a les membres actifs-ves et les membres sympathisants-es. Voici, en gros, ce qu'en disent nos règlements généraux.

### Peuvent être membres actifs-ves :

Les personnes vivant ou ayant vécu des problèmes de santé mentale ou de troubles émotionnels. Les personnes recevant des services dans le champ de la santé mentale.

### Peuvent être membres sympathisants-es :

Les personnes participant aux activités et soutenant les objectifs de l'organisme. Toute personne rémunérée ou tout membre d'un conseil d'administration d'un établissement de santé et de services sociaux ou d'un organisme communautaire donnant des services ne peut être membre sympathisant-e.

### Cotisation annuelle :

L'ensemble des membres, réuni en assemblée générale, a décidé que la cotisation annuelle soit de 2 \$ pour les membres actifs et de 5 \$ pour les membres sympathisant-es.



# Mission

- ◆ Promouvoir, protéger et défendre les droits individuels et collectifs des personnes, ou des groupes de personnes, vivant des problèmes de santé mentale dans la région des Laurentides.
- ◆ Offrir l'aide et l'accompagnement nécessaires aux personnes (ou groupes) qui le désirent en vue de la recherche d'une meilleure qualité de vie et d'un plus grand respect de la personne. Le tout devant favoriser la responsabilisation de la personne, le respect de son rythme et de sa compétence.
- ◆ Organiser des rencontres, discussions ou colloques et activités dans le but de former ou d'informer en matière de défense des droits et d'accompagnement selon les principes de l'éducation populaire autonome.
- ◆ Faire des recommandations aux différentes instances politiques.

## Assemblée générale annuelle

**Date : vendredi 5 juin 2026**

**Heure : 13 h**

**Lieu : Best-Western, Hôtel Best Western St-Jérôme  
420 Boulevard Monseigneur-Dubois, St-Jérôme QC J7Y 3L8**

**Information : 450 436 4633 — 1 800 361 4633**

**Les membres sont invité.es à nous rejoindre entre 9h30 et 10 h pour une activité spéciale et un dîner avant l'AGA.**



## Philosophie

- ◆ Avoir un préjugé favorable envers la personne.
- ◆ Donner à la personne le rôle principal dans la défense de ses droits.
- ◆ Respecter le cheminement, le rythme, les valeurs, les choix et les besoins exprimés par la personne.
- ◆ Développer les compétences de la personne afin qu'elle soit en mesure de faire valoir elle-même ses droits et de pouvoir éventuellement aider ses proches à le faire.

Les actions visent à améliorer les conditions de vie des personnes et à initier un changement de mentalité (compréhension, ouverture et tolérance) dans la communauté.



DROITS ET RECOURS LAURENTIDES est un organisme communautaire voué à la promotion, au respect et à la défense des droits des personnes qui ont ou qui ont eu des problèmes de santé mentale dans la région des Laurentides.

227, rue Saint-Georges, bureau 104, C.P. 501, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5V2  
450-436-4633 • 1-800-361-4633 • Télécopieur : 450-436-5099  
info@droitsetrecourslaurentides.org • <http://droitsetrecourslaurentides.org>